

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-550889

128797

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1118

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

LOUGANI Mohamed

Date de naissance :

30-06-1964

Adresse :

Hay El Haddaoui Rue 12 N°1 CDA

Tél. 06 76 35 19 64

Total des frais engagés : 4468,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ZEROUIL Marieme
Ophtalmologue
et Khalil Hay M.W.
Casablanca
22 52 38 42

Date de consultation :

19/03/2022

Nom et prénom du malade :

LOUGANI Mohamed

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection cellulaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

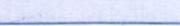
Fait à : 10/03/2022

Signature de l'adhérent(e) :

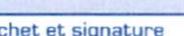
Le : 10/03/2022

VOLET ADHÉRENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/03/28	CS + FO		300,00	INP : 0941175482 Dr. ZRYOUIL Merleme Ophtalmologue Al Khatt Hay Mly Casablanca 28 42

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	16.03.22	148,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 L'HEND Abdelfettah 170, Rue 15 Sidi Maarouf 3, Abou chouaib Dokkali - Casablanca	10/6/2012					4000 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES								
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins								
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF								
	SOINS DENTAIRES Dents Traitées Nature des Soins Coefficient	INP : <input type="text"/>						
		CŒFFICIENT DES TRAVAUX						
		MONTANTS DES SOINS						
		DEBUT D'EXECUTION						
		FIN D'EXECUTION						
			O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G B (Création, remont, adjonction) Fonctionnel Therapeutique nécessaire à la profession	CŒFFICIENT DES TRAVAUX				
				MONTANTS DES SOINS				
				DATE DU DEVIS				
				DATE DE L'EXECUTION				
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Merieme ZRYOUIL

**Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux**

Chirurgie de Cataracte (Phacoémulsification)

Diabète oculaire-glaucome

ANGIOGRAPHIE - OCT - LASER

Chirurgie des Voies Lacrymales

Permis de Conduire



الدكتورة مريم ازرويل

**اختصاصية أمراض
و جراحة العيون**

جراحة المياه البيضاء (جلاة) بالليزر

سكري العين - ضغط العين

تصوير أوعية الشبكة و الليزر

جراحة مسالك الدموع

رخصة السياقة

Le : 19 mars 2022 في :

Mr. LOUGANI Mohamed

١٤٨, ٢٢

EYESTILL



une goutte x 3, dans les deux yeux, pendant 1 Mois



Dr. ZRYOUIL Merieme
52, Bd. El Khalil Hay M ly
Tel: 05 22 52 38 42

52, Bd El Khalil, Etage 1, Hay Moulay Abdellah Ain Chock - Casablanca

☎ 05 22 52 38 42 ✉ drzryouilmeryem@gmail.com



Facture N° 0002810

Casablanca, le : 10-6-22

Mr (e) : Zouguini Mohamed.

N°de nomenclature: VL / VP

Docteur : MERCIER Zaynul

Monture : Plastique 1200DH

Verres : 2x ORMA Progressifs ATR Bleu 2800DH

VL OD : +0.25

VP OG : 1.15° - 1.25 +3.00

OD : ADD = + 3.00.

VP OG :

Total : 4000DH

Arrêtée la présente facture à la somme du: Quatre Mille

Dirhams



LHEND Abdelfettah
170, Rue 15 Sidi Maârouf 3,
Aba Chouaib Dokkali - Casablanca

170, Bd Aba Chouaib Doukkali - Sidi Maârouf 3 - Casablanca

RC. : 242266 - Patente : 34602206 - CNSS : 4913473 - IF : 45521215 - ICE : 001784537000020

Dr. Merieme ZRYOUIL

**Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux**

Chirurgie de Cataracte (Phacoémulsification)

Diabète oculaire-glaucome

ANGIOGRAPHIE - OCT - LASER

Chirurgie des Voies Lacrymales

Permis de Conduire



الدكتورة مريم ازرويل

**اختصاصية أمراض
و جراحة العيون**

جراحة المياه البيضاء (جلالة) بالليزر

سكري العيون - ضغط العين

تصوير أوعية الشبكة و الليزر

جراحة مسالك الدموي

رخصة السيارة

Le : **19 mars 2022** في :

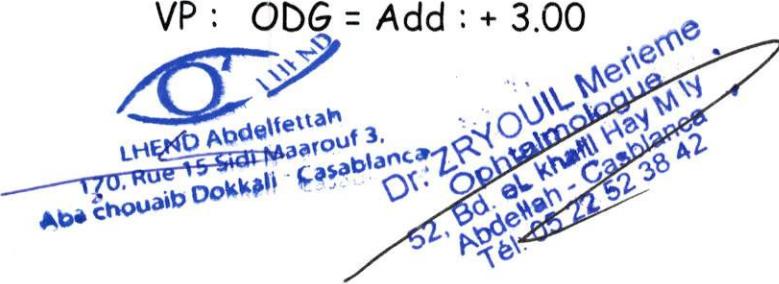
Mr. LOUGANI Mohamed

**Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets, Amincis**

VL : OD = + 0.25

OG = + 3.00 (- 1.25 à 115°)

VP : ODG = Add : + 3.00



52, Bd El Khalil, Etage 1, Hay Moulay Abdellah Ain Chock - Casablanca

☏ 05 22 52 38 42 ⏓ drzryouilmeryem@gmail.com